

PRODUITS



Bureau & Terrain



Conseil
Ponctuel

Organiser un marché festif : étude de faisabilité

Est-il possible d'organiser un marché de produits fermiers occasionnel sur mon territoire ?

QUI EST CONCERNÉ ?

- Collectivités territoriales
- Groupe d'agriculteurs
- Associations locales

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Vérifier la faisabilité financière, logistique du projet
- S'assurer des points à mettre en oeuvre pour la réussite du projet

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

Sécurité

- Préconisations toujours au plus prêt des préoccupations du maître d'ouvrage et prenant en compte ses spécificités et de ses contraintes
- L'étude sécurise et donne de la visibilité : le maître d'ouvrage a toutes les cartes en main pour décider d'organiser un marché

NOS ATOUTS

- Une analyse extérieure pour clarifier les attentes des demandeurs
- Un travail en toute objectivité, sans parti pris
- Une bonne connaissance des agriculteurs locaux et des modes de vente en circuits courts, avec leurs pré-requis spécifiques



NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

L'accent est mis à la fois sur l'écoute (des organisateurs, des producteurs fermiers...) et sur la mobilisation des producteurs fermiers.

Travail avec l'organisateur pour :

- **Recueillir ses attentes** et définir l'objectif de l'évènement
- **Analyser** ses attentes

Travail à partir des éléments extérieurs au projet :

- Réalisation d'un **diagnostic** portant sur la période envisagée, les moyens humains, les moyens matériels et financiers
- **Analyse du contexte** (concurrence, pertinence économique pour les producteurs)

Travail auprès des producteurs fermiers :

- **Mobilisation** des producteurs fermiers
- **Enquête** auprès des agriculteurs locaux : analyse de leurs motivations.

Synthèse de la faisabilité du projet :

- **Analyse** de la gamme globale de produits proposés, analyse de l'organisation logistique à mettre en place...
- **Recherche de devis**, établissement d'un budget prévisionnel
- Rédaction d'un avis sur le projet avec **préconisations et critères de réussite** du projet

LES INTERVENANTS :

Un chef de projet : interlocuteur unique, il est Conseiller Territorial ou Conseiller Produits Fermiers

DURÉE :

2 à 3 mois

TARIFS :

Tarif et conditions de vente sur demande. Prestation largement subventionnée par les structures publiques.

Un devis sera établi en fonction de l'ampleur de la manifestation envisagée (nombre d'exposants à mobiliser, complexité logistique...)

LIVRABLES

Rapport de synthèse

 comprenant :

- La remise à plat des objectifs de l'organisateur
- L'adéquation entre ses objectifs et la réalité du contexte (contexte extérieur, motivation des producteurs fermiers...)
- Une présentation du projet : gamme de produits
- Un retro planning
- Des recommandations

NOS RÉFÉRENCES

Marché festif de produits du terroir à Saint Priest en Jarez depuis 15 ans (65 exposants, 8 à 10 000 visiteurs sur 3 jours)

Marché fermier lors de la Fête du Lait (30 à 40 exposants, 10 à 20 000 visiteurs sur 2 jours) : Le Coteau en 2008, Chazelles Sur Lyon en 2010, Noirétable en 2012, Feurs en 2014

CONTACT

SERVICE TERRITOIRES : 04 77 91 43 32 / 04 77 91 43 30

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- La Chambre d'Agriculture n'est **pas une structure privée** dont la vocation est de faire des bénéfices
- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



3 Implantations proches de vous :
Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr **www.terresdeloire.fr**

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

